la cgt fédération des services publics UFICT

la cgt fédération des services publics

CNFPT, INET LA FORMATION PROFESSIONNELLE DOIT RESTER AU SERVICE DES BESOINS DES CADRES DE DIRECTIONS

Emmanuel Macron a annoncé avec fracas la suppression de l'ENA. Il a confié à Frédéric THIRIEZ la mission de rédiger d'ici fin novembre un rapport sur la haute fonction publique incluant également l'INET et l'EHESP. La remise de ce rapport a été reportée à la fin du mois de janvier 2020.

La loi de transformation de la Fonction publique prévoit de redéfinir par ordonnance le champ de la haute fonction publique, notamment sur la formation professionnelle.

Loin d'assurer une culture commune du service public et de l'intérêt général, le big bang que veut imposer le gouvernement laisse présager une dérégulation tous azimuts de l'encadrement supérieur, une remise en cause des principes fondateurs du statut de la Fonction publique ouvrant un boulevard aux pratiques clientélistes, voire une instrumentalisation de la haute fonction publique au service des intérêts privés.

Il relève de l'incantation de croire que c'est d'une perméabilité accrue entre les secteurs public et privé, fondée sur l'idée qu'il faudrait (mal) gérer les administrations comme des entreprises, que viendrait le renouveau d'une fonction publique plus moderne.
Et cela alors que la loi de transformation de la fonction publique généralise les possibilités de recours à des emplois contractuels, y compris sur les emplois de direction générale des collectivités territoriales.

La formation professionnelle gérée de manière paritaire doit continuer à garantir une Fonction publique territoriale qualifiée et la promotion dans la carrière des cadres territoriaux dont font partie les cadres de direction.

Les écoles de la haute fonction publique sont déjà fortement imprégnées par l'idéologie des «business school» et l'idéologie du new public management qui sont contraires à l'esprit de service public. Il importe de réaffirmer la place des écoles en tant qu'écoles d'application, assises sur une culture commune du service public et de réaffirmer les spécificités par versant qui nécessitent des cursus distincts.

Le CNFPT a été créé en 1984. Il est un des trois piliers du dialogue social spécifique de la Fonction publique territoriale. Son conseil d'administration, même s'il n'est qu'imparfaitement paritaire, permet un échange entre les représentants des em-

ployeurs territoriaux et les représentants du personnel sur les enjeux de formation de l'ensemble des fonctionnaires territoriaux.

L'Institut National des Études Territoriales (INET), intégré au CNFPT, permet une articulation du socle de formation des cadres de direction avec les autres fonctionnaires et constitue le creuset d'une culture territoriale à la fois spécifique et commune aux collectivités territoriales.

La Fédération CGT des services publics, son UFICT qui porte les revendications spécifiques des cadres territoriaux, mais aussi ses représentants dans les instances paritaires du CNFPT (Conseil d'administration, CNO, CRO), rejettent toute perspective de fusion des écoles de cadres de la Fonction publique visant le dogme libéral de la performance au détriment de la satisfaction des besoins des fonctionnaires. **Ils réaffirment au contraire la nécessité de renforcer une formation imprégnée des valeurs républicaines de service public et de respect du Statut de la Fonction publique. Les collectivités locales ne sont pas des entreprises. Le rôle des cadres territoriaux est bien d'assurer l'efficacité sociale.**

L'UFICT CGT et sa Fédération appellent les cadres territoriaux à défendre le CNFPT et son INET dans lesquelles

- La formation délivrée par un établissement public paritaire et national (CNFPT) doit rester le gage du maintien d'une Fonction publique territoriale unique pour un service public de proximité garantissant à tous son accessibilité tant en matière de service que d'emploi.
- La formation professionnelle de l'INET, spécifique aux cadres de direction, doit rester au service des fonctionnaires et des collectivités afin de garantir une fonction publique qualifiée et la promotion dans la carrière.
- La formation des cadres doit rester indépendante de toute influence idéologique. Elle ne se réduit pas à une consommation individuelle garantissant une employabilité technique, mais vise aussi l'émancipation professionnelle des cadres de direction.

Nom	Prénom	Signature

Ne pas jeter sur la voie publique | Novembre 2019